

	TOXI-INFECTION ALIMENTAIRE COLLECTIVE	INFECTIONS A MENINGOCOQUE	ACCIDENTS D'EXPOSITION AU SANG
SIGNES D'APPEL	Constat d'au moins deux personnes présentant les mêmes symptômes : troubles digestifs, fièvre, douleurs abdominales... dont on peut rapporter la cause à une origine alimentaire. Le nombre de cas augmente avec le temps.	Connaissance d'un cas d'infection à méningocoque (élève ou personnel).	Piqûres de plusieurs élèves avec une même aiguille ou pointe.
CONDUITE A TENIR	<p>* Alerter le médecin scolaire - qui évalue la situation avec l'infirmière, le chef d'établissement ou IEN, le directeur d'école et - qui informe le médecin responsable départemental et la DDASS pour la mise en œuvre d'une enquête épidémiologique.</p> <p>* En cas de nécessité, téléphoner au 15 (SAMU) où un médecin régulateur pourra vous conseiller.</p> <p>* Éviter d'hospitaliser sans évaluation médicale faite par le médecin scolaire ou le SAMU</p> <p>* Une rencontre pour information médicale sera proposée aux familles si nécessaire.</p>	<p>* Alerter le médecin responsable départemental, qui vérifie le diagnostic et prend contact avec la DDASS et le médecin scolaire.</p> <p>* En cas d'infections à méningocoque, le médecin scolaire met en œuvre la prophylaxie obligatoire, le jour même, avec le chef d'établissement ou IEN, le directeur d'école et la DDASS.</p> <p>* Attendre la mise en place de ce protocole avant d'avertir les familles et les élèves.</p>	<p>* Alerter le médecin scolaire, l'infirmière qui évaluent la situation avec le chef d'établissement ou IEN, le directeur d'école et informent l'inspection académique</p> <p>* Alerter le SAMU qui décide de la prise en charge</p> <p>* Informer les parents des élèves victimes et les orienter rapidement vers le centre hospitalier local.</p>

SYNDROME A CARACTERE COLLECTIF	MALTRAITANCE	EVENEMENTS DRAMATIQUES
Constat, au niveau de plusieurs élèves de l'établissement, de mêmes symptômes (rougeurs, démangeaisons, essoufflements, vertiges, maux de tête, diarrhées, vomissements...), en dehors d'un contexte d'épidémie locale connue (ex. gastroentérite).	Connaissance ou constat d'une souffrance physique et/ou psychologique.	Tout événement dramatique ayant un retentissement sur la communauté éducative - décès par suicide, décès par accident de la voie publique... - tentative de suicide au sein de l'établissement scolaire - autres événements pouvant entraîner un psycho-traumatisme.
<p>* Alerter le médecin scolaire - qui évalue la situation avec l'infirmière, le chef d'établissement ou IEN, le directeur d'école et - qui informe le médecin responsable départemental et la DDASS, pour la mise en œuvre d'une enquête épidémiologique.</p> <p>* En cas de nécessité, téléphoner au 15 (SAMU) où un médecin régulateur pourra vous conseiller.</p> <p>* Éviter d'hospitaliser sans évaluation médicale préalable faite par le médecin scolaire ou le SAMU.</p>	<p>Parallèlement aux instructions ministérielles relatives au signalement judiciaire :</p> <p>* Alerter, dès la connaissance des faits, le médecin scolaire :</p> <p>→ pour une évaluation de la situation vécue par l'enfant, avec l'équipe locale.</p> <p>→ pour la rédaction éventuelle d'un certificat médical descriptif des lésions.</p> <p>* Travailler en équipe pluridisciplinaire pour aider l'élève concerné.</p>	<p>* Alerter le cabinet de l'inspecteur académique qui, après évaluation, décide de la mise en œuvre d'une cellule d'écoute</p> <p>* Alerter l'équipe Santé Sociale de l'établissement scolaire (infirmière, médecin, assistante sociale)</p> <p>* Prise en charge des élèves victimes et témoins.</p>